

Restaurants scolaires

Dans un premier temps, vous devez contacter la mairie ou le pôle enfance pour pouvoir accéder à l'inscription de vos enfants sur le portail famille.

Inscription OBLIGATOIRE sur le portail famille ou par téléphone (en cas de soucis de connexion au portail famille).

Il est impératif de prévenir AVANT 9H00 de la présence ou de l'absence de votre (vos) enfant(s).

En cas d'absence non signalée au repas, celui-ci sera facturé.

(L'école ne transmet ni les présences, ni les absences des élèves).

Les menus du mois sont affichés et mis à disposition dans chaque école, à la cantine scolaire, au Pôle Enfance, sur le site de la commune ainsi que sur le portail famille.

Restaurant scolaire de Villiers-Charlemagne

RESPONSABLE du restaurant scolaire : Mme LOUPY manuela

02.43.07.75.91 (Pôle Enfance) : Vous pouvez laisser vos messages sur le répondeur, ils sont écoutés tous les jours.

Tarif : **3.70 €** le repas (**tarif inchangé pour l'année 2019/2020**)

Restaurant scolaire de Ruillé-Froid-Fonds

RESPONSABLE du restaurant scolaire : Mme BADIER Annick

02.43.70.06.14 (cantine de Ruillé) : Vous pouvez laisser vos messages sur le répondeur, ils sont écoutés tous les jours.

Tarif : **3.70 €** le repas (**tarif inchangé pour l'année 2019/2020**)